

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.01.02 Convocation du 24.01.2002

Compte rendu affiché 4 Février 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Mlle VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Objet : MISSION DIAGNOSTIC - ETUDE
ACQUISITION IMMEUBLE.**

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers

en exercice : 29
présents 24
votants 27

Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M.
GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes DURAND,
PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés :

Mme BROSSARD par Mme WYMANN – M. CHRETIN par M.
POINT – Mme BERRA par M. FAURE.

Absents excusés :

MM. MEYER, et FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que la ville a eu connaissance de la possibilité offerte de la cession d'un immeuble privé en centre ville.

Il dit que, préalablement à toute négociation ou décision d'accord du Conseil Municipal, une étude technique sur la qualité et l'état de l'immeuble est à diligenter.

Il invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à faire procéder à cette étude par la *Sarl STRUCTURES BÂTIMENTS* pour un montant de **1 829,39 € HT**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'il importe avant toute décision d'investissement immobilier dans un ancien immeuble du centre-ville de procéder à une étude technique relative à la qualité et à l'état du bâtiment,
- Adopte la proposition avec la Sarl "Structures Bâtiments" pour l'étude technique sur la structure du bâtiment dénommé Salle Ste Elisabeth, situé rue Curie à Neuville-sur-Saône,
- Adopte la dépense correspondante qui s'élève à 1 829,39 €uros H.T,
- Dit que cette dépense est inscrite à l'article 617 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 31 Janvier 2002
Pour copie conforme,

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire :

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 22 avril 2002
- de la publication le 23 avril 2002
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 22 avril 2002